

Chapitre VII

L'ACTION EXERCÉE PAR L'ÉTAT SUR LA REDISTRIBUTION DU REVENU

Si la redistribution a toujours été l'un des principaux objectifs des pouvoirs publics dans les pays industrialisés, l'ampleur de leurs interventions délibérées sur la répartition du revenu et, à un moindre degré, du patrimoine, a varié selon les époques et les pays. Ces variations traduisent des différences d'idéologies économique, sociale et politique, ayant des incidences sur l'idée que l'on se fait de la répartition souhaitable, objectif de la politique de redistribution. Néanmoins, s'il apparaît nécessaire d'opérer une certaine redistribution, c'est parce que la répartition du revenu à laquelle aboutit le jeu du marché semble généralement ne pas correspondre aux opinions qui ont cours dans le corps social.

La capacité de l'État à procéder efficacement à la redistribution souhaitée est cependant largement contestée. D'aucuns font par exemple valoir que la forte expansion du secteur public au cours des deux dernières décennies et l'accroissement concomitant des transferts bruts entre les particuliers et l'État n'ont eu guère d'effets nets, au total, sur les inégalités de revenus. Les tenants de cette thèse – dont on dit souvent qu'ils reprochent au secteur public de « tourner à vide » – assurent que des réformes appropriées permettraient d'obtenir les mêmes effets nets moyennant des flux bruts sensiblement réduits. De telles réformes pourraient, en outre, élargir la marge de manœuvre des pouvoirs publics en leur permettant d'appliquer des mesures destinées à limiter l'importance du secteur public sans porter atteinte aux objectifs de répartition. Les données présentées dans le cas des États-Unis sont particulièrement révélatrices à cet égard : elles montrent, en effet, que si l'action des pouvoirs publics en matière de fiscalité et de dépense a réduit les inégalités de revenus, la répartition du revenu, net d'impôts et compte tenu de la dépense publique, n'a suivi aucune tendance nette entre 1950 et 1970, bien qu'au cours de cette période les dépenses du secteur public soient passées de 20 à 32 pour cent du PNB¹. Une deuxième série de critiques, qui recoupe en partie la première, est centrée sur les effets négatifs que les mesures de redistribution exercent sur l'efficacité économique, qu'il s'agisse de l'affaiblissement des incitations à travailler, à épargner ou à prendre des risques par la fiscalité, ou bien du

renforcement de la tendance à abuser des programmes sociaux par les prestations versées. Pour reprendre la fameuse analogie **du** seau qui fuit, proposée par Arthur Okun, **il** peut y avoir une corrélation positive entre l'ampleur de **la** fuite et la quantité d'eau que contient le seau de la redistribution (Okun, 1975).

Les objectifs des pouvoirs publics en matière de redistribution comportent naturellement plusieurs aspects. Pour tenter d'atteindre ces objectifs, ils mettent en œuvre divers programmes, mais **les** buts précis **de** leurs actions sont loin d'être toujours explicitement définis et **il** est donc parfois difficile d'en saisir et d'en apprécier la portée. Certains programmes ont pour objectif déclaré la redistribution du revenu : c'est notamment le cas des transferts liés au revenu et de l'impôt progressif sur le revenu. D'autres visent à assurer l'égalité des chances et n'ont donc qu'une incidence indirecte sur l'égalité des revenus : par exemple, la gratuité de l'enseignement public obligatoire. D'autres encore visent à l'égalité de traitement en matière d'accès et de couverture sociale d'individus ayant des besoins particuliers, sans tenir compte de leurs possibilités financières, comme par exemple dans le cas des systèmes nationaux de santé. Chacun de ces programmes a donc un impact très différent sur la **répartition** du revenu, d'où la difficulté d'apprécier celui-ci en fonction des objectifs de redistribution qui sont visés.

Outre les mesures qui comportent un objectif délibéré de redistribution, bon nombre d'autres activités de la puissance publique influent d'une manière ou d'une autre sur la répartition du revenu. Les tentatives faites pour évaluer l'ensemble des effets des interventions de l'État sur l'inégalité devraient donc être conçues dans une optique aussi large que possible, couvrant les effets de la fiscalité dans son ensemble, les transferts en espèces et les avantages découlant d'autres programmes de dépenses publiques. L'adoption d'une approche aussi générale permet de voir dans quelle mesure les effets de redistribution s'annulent mutuellement. Elle permet, en outre, d'évaluer Simultanément les effets du versement de prestations et ceux de la perception des recettes nécessaires pour les financer. **Il** importe de tenir compte de ces relations, parce qu'elles mettent en lumière le fait que l'ampleur de **la** redistribution peut être **affectée** par les ajustements opérés, tant du côté des recettes que du côté des dépenses.

La méthode **habituellement** utilisée pour évaluer les effets de redistribution consiste à comparer la répartition du revenu initial (brut d'impôts et avant prestations) avec celle du revenu corrigé des prélèvements fiscaux, des transferts en espèces recus et ces avantages découlant des programmes publics de dépenses. Plusieurs facteurs doivent cependant rester présents à l'esprit lorsqu'on apprécie les résultats ainsi obtenus. Le plus important d'entre eux tient au fait que la répartition initiale du revenu n'est pas indépendante des dispositions existantes en matière de fiscalité et de dépense publique, et résulte au contraire en partie du comportement adopté par les **particuliers** pour tenir compte de **ces** dispositons. **On** ne peut donc poser en hypothèse que la répartition observée du revenu initial est celle qui existerait en l'absence de toute administration publique. Par voie de conséquence,

ce serait une erreur de considérer que la différence entre le revenu initial et le revenu final reflète l'impact global de l'intervention de l'État sur la répartition du revenu (Meerman, 1978 ; Bird, 1980). Il convient également d'observer à cet égard que les pouvoirs publics peuvent exercer **indirectement** une forte influence sur la structure des salaires, des prix et des profits, en leur **qualité** d'employeurs de main-d'œuvre et d'**acquéreurs** de biens et de services. Ces effets indirects interviennent dans la répartition des revenus initiaux observés. En offrant à des catégories minoritaires un salaire supérieur à celui qu'elles pourraient obtenir **dans** le secteur privé, ou en pratiquant à leur égard une moindre discrimination, les pouvoirs publics peuvent influencer la répartition des revenus du travail, **comme** le montrent des travaux récents portant sur les États-Unis (Thurow, 1980). Certaines données relatives aux États-Unis font également apparaître que les profits sont plus élevés dans les branches qui comptent l'État parmi leurs principaux clients, ce qui peut affecter la structure **même** des branches d'activité marchande (Sawers et Wachtel, 1975). Bien que *ces* influences indirectes puissent avoir une importance non négligeable, nous ne les avons pas prises en compte dans l'analyse qui suit. Les résultats de cette analyse n'en présentent pas moins un intérêt pour l'élaboration de la politique des pouvoirs publics, dans la mesure où les choix ne portent habituellement que sur des ajustements relativement « marginaux » par rapport à la situation existante (aménagement de la structure fiscale, par exemple). Les modifications qui en résulteront au niveau du revenu initial n'auront vraisemblablement qu'une importance mineure par rapport aux effets de redistribution provoqués par la mesure elle-même, de sorte que l'on peut se faire une idée relativement précise des effets en question².

A. MÉTHODOLOGIE DES ÉTUDES SUR L'INCIDENCE NETTE DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Les études qui portent sur l'influence exercée par les pouvoirs publics sur la répartition du revenu et qui tiennent compte d'un vaste ensemble d'impôts, de transferts et d'avantages découlant de la dépense publique sont habituellement désignées sous le nom d'études de l'incidence budgétaire nette. Elles ont pour but de fournir un éventail aussi large que possible des impôts et des avantages découlant de la dépense publique entre les ménages classés selon le niveau de leur revenu initial (brut d'impôt et avant prestations). L'incidence nette de la politique budgétaire est ainsi définie comme la différence entre le total des avantages recus et le total des impôts versés, exprimés en pourcentage du revenu initial. L'effet de redistribution du revenu qu'exercent les impôts et les dépenses du secteur public peut alors être apprécié selon l'évolution de l'incidence budgétaire nette en fonction du revenu ;

généralement parlant, plus est forte la pente (inverse) de la courbe de l'incidence budgétaire nette, plus le système est redistributif.

Pour calculer l'incidence budgétaire nette, il faut faire intervenir un certain nombre d'hypothèses concernant l'incidence des impôts et des avantages découlant des dépenses publiques. En l'absence de données empiriques précises sur l'ampleur de la répercussion en aval des impôts indirects, des impôts sur les sociétés et des taxes sur les salaires, la procédure normale consiste à formuler des hypothèses explicites au sujet de la répercussion de l'impôt et à apprécier dans la mesure du possible la sensibilité des résultats à des modifications de ces hypothèses. Pour mesurer les avantages découlant des dépenses publiques, on affecte le coût total qu'ils impliquent à ceux qui en bénéficient, en fonction de l'utilisation qu'ils font du bien ou du service considéré. Ainsi, les dépenses d'enseignement sont réparties en fonction du nombre d'enfants de chaque ménage inscrits aux divers niveaux scolaires, tandis que les dépenses de santé sont réparties en fonction du recours aux services de santé par les diverses tranches de revenu.

Le cadre méthodologique général des études de l'incidence budgétaire nette est exposé dans les travaux de Gillespie. Sa première étude sur la question était destinée à la Canadian Royal Commission on Taxation (Gillespie, 1964) ; dans une étude ultérieure, il a décrit en détail la méthodologie adoptée en ce qui concerne les dépenses (Gillespie, 1965). La plus notable des études de l'incidence budgétaire reste celle de Pechman et Okner pour les États-Unis (Pechman et Okner, 1974). Depuis 1957, un travail analogue, quoique un peu moins complet, est effectué chaque année pour le Royaume-Uni par le Central Statistical Office (CSO) et paraît régulièrement dans *Economic Trends*. Les études du CSO sont uniques dans leur genre ; elles décrivent très clairement les méthodes adoptées, présentent et analysent en détail les résultats obtenus. En sa qualité d'organisme public, le CSO s'est refusé, pour des raisons compréhensibles, à inclure dans son analyse les impôts et les dépenses dont l'incidence est difficile à saisir. Ses études sont par conséquent, incomplètes, celle de 1981 ne couvrant par exemple, que 60 pour cent des recettes et 48 pour cent des dépenses³.

Étant donné les précisions que donne le CSO sur les méthodes qu'il utilise et le fait que ces méthodes sont foncièrement les mêmes que celles qu'utilisent des études plus complètes, on les décrira rapidement à titre d'introduction à la méthodologie généralement employée. Le point de départ de l'analyse est le *revenu initial*, qui comprend les revenus bruts d'impôt au titre de la rémunération du travail, des investissements et des retraites privées. En y ajoutant les retraites publiques et toutes les autres prestations en espèces versées par l'État, on obtient le *revenu brut* qui, une fois déduits l'impôt sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale des salariés devient le *revenu disponible*. On arrive enfin au *revenu final* en déduisant les impôts locaux et le montant estimé des autres impôts indirects et en ajoutant les

avantages imputés résultant de certaines dépenses publiques, principalement dans les domaines de l'enseignement, de la santé et du logement.

Pour calculer le revenu qui correspond à ces diverses définitions, il faut ventiler entre les ménages appartenant à différentes tranches de revenu aussi bien les impôts directs et indirects que les avantages découlant des dépenses publiques. La méthode adoptée dans chaque cas est la suivante : les transferts (prestations en espèces) et les impôts directs (y compris les cotisations de sécurité sociale des salariés) sont censés ne pas être répercutés et donc être supportés par ceux qui les acquittent officiellement. Les impôts indirects, qui comprennent les droits sur la bière, le vin, les alcools, le tabac, etc., la TVA, les taxes sur les véhicules automobiles, les redevances acquittées par les conducteurs d'automobiles et les possesseurs de postes de télévision et les impôts perçus par les administrations locales, sont supposés se répercuter intégralement sur les prix finals et sont donc imputés en fonction des dépenses que les ménages consacrent à ces divers postes⁴. On admet également que les impôts indirects frappant les biens intermédiaires et les services sont intégralement répercutés en aval, et l'on utilise une matrice de relations inter-industrielles pour déterminer l'incidence de ces impôts sur le prix des composantes de la consommation finale. Du côté des dépenses, les principaux postes, à l'exclusion des transferts, sont l'enseignement, le service national de santé, les subventions au logement et les subventions au transport ferroviaire de voyageurs. Les dépenses d'enseignement sont imputées aux ménages en fonction du coût par élève de chaque type d'enseignement et du nombre d'enfants de chaque ménage qui en bénéficie. En ce qui concerne la santé, on impute à chaque individu une prestation calculée en fonction du recours moyen estimé aux services de santé par les personnes du même âge et du même sexe et en fonction du coût total qu'entraîne la fourniture de ces services. Les subventions au logement dont bénéficient les locataires du secteur public couvrent la différence entre les dépenses de logement encourues par les collectivités locales et le montant effectif des loyers versés. Les subventions au transport ferroviaire de voyageurs sont réparties entre les usagers selon les statistiques de dépenses correspondantes⁵.

Dans les études plus complètes portant sur l'incidence budgétaire nette, la méthodologie adoptée est plus ou moins celle que l'on vient de décrire, encore que les hypothèses de répercussion que requiert la ventilation des impôts et des avantages supplémentaires, qui sont incluses soient plus discutables. La méthode adoptée consiste à admettre un certain degré de répercussion, puis à estimer les conséquences qui en découlent pour l'incidence budgétaire nette. On peut alors modifier les hypothèses, ce qui permet d'apprécier la sensibilité des résultats obtenus à cette modification. En ce qui concerne les impôts, on suppose normalement que les cotisations patronales de sécurité sociale sont répercutées, soit en aval sur les prix, soit en amont sur les salaires, que les impôts sur les sociétés sont répercutés, soit en aval sur les prix, soit en amont sur les bénéficiaires et que les impôts sur la propriété n'en frappent que les possesseurs. En ce qui concerne les

dépenses, les difficultés portent sur le traitement de celles qui ont trait à des biens publics au sens strict (défense nationale, relations extérieures, justice et maintien de l'ordre, etc.) et pour lesquelles il existe généralement divers modes de répartition⁶.

Pour présenter les résultats des études de l'incidence budgétaire nette, on classe habituellement les ménages en fonction de leur revenu annuel total. Un tel classement dissimule d'autres aspects importants du processus de redistribution. Par exemple, en donnant une « photographie » de la situation à un moment donné, il ne permet pas d'apprécier clairement l'importance de la redistribution qui intervient aux diverses étapes du cycle de la vie familiale. Or, les résultats obtenus s'en trouvent affectés, dans la mesure où les groupes à faibles revenus sont généralement dominés par les ménages de retraités et (s'ils sont inclus dans l'analyse) par les étudiants de l'enseignement supérieur. Ces deux catégories sont fortement tributaires des transferts publics, mais l'incidence réelle exercée sur elles par la politique budgétaire est probablement mieux appréciée lorsqu'on envisage leur cycle de vie dans son ensemble. Le classement des ménages en fonction de leur revenu total néglige, en outre, d'autres facteurs qui déterminent dans une large mesure leurs besoins et qui inspirent un grand nombre de programmes publics, le meilleur exemple étant l'importance de la famille. Ce facteur peut être particulièrement sensible lorsqu'on évalue l'action des pouvoirs publics, dans les cas où il existe une corrélation positive entre le revenu et l'importance de la cellule familiale.

Les dépenses publiques en biens et services sont ventilées en fonction de leur coût et non des avantages qui en découlent. On suppose que le destinataire en est le bénéficiaire exclusif, aucune externalité n'étant prise en compte. Des problèmes particuliers se posent dans le cas des biens publics au sens strict du terme, dont il est impossible d'identifier le bénéficiaire. La méthode classique utilisée dans les cas de ce genre consiste à répartir ces dépenses de façon égale entre les ménages, d'autres méthodes de ventilation étant toutefois utilisées telle qu'en fonction du revenu ou du revenu de la propriété échéant aux ménages et à procéder ensuite à des études de sensibilité⁷. Enfin, en étudiant les ménages par décile ou par tranche de revenu, on néglige la redistribution intervenant au sein de ces catégories, alors que celle-ci peut être importante (Atkinson, 1980).

B. RÉSULTATS EMPIRIQUES

On a présenté les résultats ci-après de manière aussi comparable que possible, d'un pays à l'autre, que le permettent les sources utilisées. Sur cette base, on peut apprécier l'effet de redistribution exercé par les transferts publics en espèces, les avantages découlant de la dépense publique et la fiscalité, tant isolément que dans

leur ensemble. Dans les tableaux par pays, des notes précisent les hypothèses admises par chaque étude en ce qui concerne la répercussion des impôts et la ventilation des dépenses. On ne dispose actuellement de résultats complets d'incidence budgétaire nette que pour un petit nombre de pays de l'OCDE. On présentera tout d'abord des résultats plus complets pour quatre pays (Royaume-Uni, États-Unis, Canada et Suède), puis des résultats couvrant un champ un peu moins étendu pour un certain nombre d'autres pays. Pour apprécier ces résultats, il convient de tenir compte que la plupart d'entre eux portent sur la situation qui existait au début des années 70. Ils sont donc quelque peu dépassés, conséquence inéluctable des délais que comportent la collecte, l'organisation et le traitement des importants fichiers de données micro-économiques qui servent de base à ces analyses.

Les résultats obtenus pour le Royaume-Uni (tableau 62) sont tirés d'une étude qui couvre 83 pour cent de la dépense publique et 100 pour cent des recettes fiscales (O'Higgins et Ruggles, 1981). On constate que l'effet de redistribution global est très important, en particulier pour les déciles les plus bas. Ce phénomène s'explique en grande partie par l'incidence des transferts, qui sont fortement concentrés sur les deux derniers déciles, pour lesquels ils représentent la principale composante du revenu brut et une composante majeure du revenu final. En revanche, les avantages découlant des autres dépenses publiques accusent une progression absolue d'un décile au suivant, de sorte que lorsqu'on les combine aux transferts, on n'observe plus guère de variation absolue au niveau des déciles : l'écart entre le décile le plus élevé et le plus bas est alors de £ 176, soit moins du cinquième de la moyenne globale pour l'ensemble des ménages (£944). La fiscalité dans son ensemble est grosso modo proportionnelle au revenu initial pour les sept déciles supérieurs, mais régressive pour les trois déciles inférieurs. Toutefois, vis-à-vis du revenu brut, la fiscalité est légèrement progressive pour les deux déciles les plus bas, et grosso modo proportionnelle ensuite. Elle ne joue donc au total qu'un rôle modeste dans la redistribution du revenu, l'imposition progressive du revenu étant compensée par les cotisations de sécurité sociale qui sont légèrement régressives et par les impôts sur la dépense et la propriété, qui le sont fortement. Dans leur ensemble, ces programmes ont pour effet net d'accroître le revenu initial du décile le plus bas de près de 36 fois son montant et de réduire de près du quart le revenu initial du décile le plus élevé.

Comme on l'a signalé, cette étude couvre un champ plus étendu que celles qu'effectue le CSO pour le Royaume-Uni. Pour 1971, l'étude du CSO couvrait 47 pour cent de la dépense publique et 80 pour cent des recettes fiscales. Comparativement aux résultats figurant au tableau 62, cette étude fait apparaître un effet de redistribution plus fort, les avantages qui découlent de la dépense publique favorisant davantage les déciles les plus bas et la fiscalité ayant une incidence un peu plus progressive. Ce phénomène s'explique du fait que si les avantages budgétaires nets sont plus faibles, selon l'étude du CSO, pour toutes les classes de revenu,

	Déciles de revenu initial										Ensemble des ménages
	Décile inférieur	2 ^e	3	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	Décile supérieur	
Revenu initial moyen (Y)	23 (0.01)	257 (0.14)	776 (0.43)	1 195 (0.66)	1530 (0.85)	1827 (1.01)	2115 (1.17)	2471 (1.37)	3015 (1.67)	4813 (2.67)	1802 (1.00)
Transferts (TP)	481	422	267	169	115	104	97	88	78	74	190
Revenu brut=Y + TP	505 (0.25)	679 (0.34)	1 043 (0.52)	1364 (0.68)	1645 (0.83)	1930 (0.97)	2211 (1.11)	2560 (1.29)	3093 (1.55)	4887 (2.45)	1992 (1.00)
Total des impôts (TX)	148	263	449	575	715	816	936	1042	1319	2161	842
Y + TP – TX	357 (0.31)	416 (0.36)	594 (0.52)	789 (0.69)	930 (0.81)	1114 (0.97)	1 275 (1.11)	1518 (1.32)	1774 (1.54)	2762 (2.40)	1150 (1.00)
Dépenses en biens et services (GEB)	467	518	616	741	777	816	860	888	878	985	754
Revenu final=Y + TP – TX + GEB	824 (0.43)	934 (0.49)	1210 (0.64)	1530 (0.80)	1707 (0.90)	1 930 (1.01)	2 135 (1.12)	2406 (1.26)	2652 (1.39)	3747 (1.97)	1 904 (1.00)

a). Pour chaque catégorie, la ligne supérieure indique le montant annuel moyen en livres. La seconde ligne (entre parenthèses) exprime cette valeur en proportion de la moyenne globale calculée sur l'ensemble des ménages.

b) Les dépenses en biens publics au sens strict du terme sont également réparties sur l'ensemble de la population. On part de l'hypothèse que les cotisations patronales de sécurité sociale sont répercutées en aval sur les prix, que l'impôt sur les sociétés est supporté pour moitié par le capital et pour moitié par la consommation, que l'impôt sur le capital est supporté par les détenteurs de capitaux, et les impôts locaux par les propriétaires et les locataires de logements.

Source : O'Higgins et Ruggles (1981), tableaux 2 et 3 et appendice.

Tableau 63. L'incidence des impôts et des prestations sur la répartition du revenu au Royaume-Uni, 1981^a

	Déciles de revvnu initial										Ensemble des ménages
	Décile inférieur	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	Décile supérieur	
Revenu initial (Y)	10 (0.00)	390 (0.05)	1 780 (0.25)	4020 (0.56)	5720 (0.80)	7130 (1.00)	8650 (1.21)	10 540 (1.48)	12900 (1.81)	20190 (2.83)	7130 (1.00)
Transferts (TP)	2 500	2 230	2 060	1 290	830	690	570	560	490	440	1 170
Revenu brut = Y + TP	2 510 (0.30)	2 620 (0.32)	3 830 (0.46)	5310 (0.64)	6550 (0.79)	7820 (0.94)	9220 (1.11)	11 100 (1.34)	13390 (1.61)	20640 (2.49)	8300 (1.00)
Total des impôts (TX)	650	690	1 260	2020	2600	3160	3730	4410	5500	8200	3220
Y + TP – TX	1 860 (0.37)	1 930 (0.38)	2 570 (0.51)	3290 (0.65)	3950 (0.78)	4660 (0.92)	5490 (1.08)	6690 (1.32)	7890 (1.55)	12 440 (2.45)	5080 (1.00)
Dépenses en biens et services (GEB)	1 180	1 030	1100	1280	1360	1340	1340	1360	1320	1430	1270
Revenu final = Y + TP – TX + GEB	3 040 (0.48)	2 970 (0.47)	3 670 (0.58)	4570 (0.72)	5300 (0.83)	6000 (0.94)	6830 (1.08)	8050 (1.27)	9210 (1.45)	13870 (2.18)	6350 (1.00)

a) Pour chaque catégorie, la ligne supérieure indique le montant annuel moyen en livres. La seconde ligne (entre parenthèses) exprime cette valeur en proportion de la moyenne globale calculée sur l'ensemble des ménages.

Source : *Economic Trends*, décembre 1982, tableau B, p. 95.

l'écart est plus fort pour les revenus moyens que pour les extrêmes. Toutefois, si les résultats plus complets présentés au tableau 62 font apparaître un effet de redistribution plus faible, il faut tenir compte, dans l'interprétation, de l'incertitude plus grande que comportent les hypothèses supplémentaires de répercussion et de ventilation qui leur servent de base. Pour être complet, on présente également, au tableau 63, les résultats de l'étude du **CSO** de 1981.

On trouvera au tableau **64** les résultats d'études sur l'incidence budgétaire nette aux *États-Unis*, effectuées sur une base comparable à celles qui sont décrites ci-dessus pour le Royaume-Uni, et tenant compte des dépenses et de la fiscalité au niveau des administrations fédérales, des États et des **collectivités** locales (Ruggles et O'Higgins, 1981). Là encore, l'effet global de redistribution exercé par les activités de la puissance publique paraît considérable, la répartition du revenu final étant beaucoup plus égalitaire que celle du revenu initial. Les transferts jouent un grand rôle dans ce processus, encore que leur incidence principale s'exerce sur les deuxième et troisième déciles, tandis que le décile le plus bas en bénéficie relativement peu⁸. Les avantages (autres que les transferts) découlant de la dépense publique connaissent une augmentation absolue d'un décile au suivant, mais diminuent en proportion du revenu initial et contribuent par suite à atténuer encore les inégalités de revenu. Cependant, si l'on additionne les transferts et les autres avantages, le montant moyen reçu par les ménages appartenant aux divers déciles est très semblable, sauf en ce qui concerne les déciles extrêmes. La fiscalité fait apparaître une légère tendance à la **régressivité** par rapport au revenu initial, surtout dans le cas des déciles les plus bas. Cette tendance s'explique en grande partie par la légère **régressivité** de la fiscalité des États et des **collectivités locales**, qui se conjugue avec une fiscalité fédérale **grosso modo** proportionnelle dans son ensemble.

En comparant les résultats obtenus pour le Royaume-Uni et les États-Unis (tableau 65), on est surtout frappé par leur analogie. Dans l'un et l'autre pays, la fiscalité est **grosso modo** proportionnelle et n'exerce donc guère d'effets de redistribution⁹. Ce sont les transferts qui ont la plus forte incidence à cet égard, la conséquence en étant que la redistribution avantage les ménages appartenant aux trois déciles les plus bas, au détriment des deux déciles les plus élevés. Globalement, les ménages appartenant aux tranches de revenus moyens reçoivent sous forme de transferts en espèces et d'avantages en nature à peu près l'équivalent des impôts qu'ils acquittent ; le tableau 65 montre que dans les deux pays, entre le cinquième et le huitième déciles, le revenu final ne s'écarte jamais de plus de 13 pour cent du revenu initial. Lorsque l'on additionne les transferts et les autres programmes de dépenses publiques, les incidences sont également les mêmes, *grosso modo*, dans les deux pays, la valeur absolue de la dépense totale ne variant que légèrement d'un décile de revenu à l'autre. En résumé, il ressort des données que, sous l'angle des agrégats globaux, la redistribution opérée par les finances publiques s'effectue plus par le biais des dépenses, notamment des transferts, que par celui de la fiscalité. Si dans son ensemble la fiscalité est neutre vis-à-vis de la répartition du revenu, c'est

Tableau 6 La répartition des impôts et des dépenses publiques aux Etats-Unis, 1970^{a,b}

	Déciles du revenu initial										Ensemble des ménages
	Décile inférieur	2 ^e	3 ^e	4	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	Décile supérieur	
Revenu initial moyen (Y)	1 018 (0.11)	2 385 (0.25)	3 930 (0.41)	5 693 (0.59)	7 429 (0.77)	9 228 (0.95)	11 030 (1.14)	13 142 (1.36)	16 244 (1.68)	27 288 (2.82)	9 685 (1.00)
Transferts (TP)^c	628	2 025	2 604	1 678	1 281	981	946	895	047	747	1 269
Revenu brut = Y + TP	1 646 (0.15)	4 410 (0.40)	6 534 (0.60)	7 371 (0.67)	8 710 (0.80)	10 209 (0.93)	11 976 (1.09)	14 037 (1.28)	17 091 (1.56)	28 035 (2.56)	10 954 (1.00)
Total des impôts (TX)	1 379	1 818	2 546	3 410	4 264	5 313	6 110	7 229	8 719	12 964	5 333
Y + TP - TX	267 (0.05)	2 592 (0.46)	3 988 (0.71)	3 961 (0.71)	4 446 (0.79)	4 896 (0.87)	5 866 (1.05)	6 808 (1.22)	8 372 (1.49)	15 071 (2.69)	5 601 (1.00)
Dépenses en biens et services (GEB)	3 167	2 311	3 011	3 697	3 932	4 612	4 627	5 099	5 335	5 816	4 163
Revenu final = Y + TP - TX + GEB	3 434 (0.35)	4 903 (0.50)	6 999 (0.72)	7 658 (0.78)	8 378 (0.86)	9 508 (0.97)	10 493 (1.07)	11 907 (1.22)	13 707 (1.40)	20 887 (2.14)	9 764 (1.00)

**Tableau 65. Effet distributif des impôts, des transferts et des avantages
résultant des programmes de dépenses publiques au Royaume-Uni et aux États-Unis**

	Déficits du revenu initial										Ensemble des ménages
	Décile inférieur	2°	3°	4°	5°	6°	7°	8°	9°	Décile supérieur	
Royaume-Uni (1971) (£ par an)											
Revenu initial moyen	23	257	776	1 195	1 530	1 827	2 115	2 471	3 015	4 813	1 802
Revenu final moyen	824	934	1 210	1 530	1 707	1 930	2 135	2 406	2 652	3 747	1 904
<i>Revenu final rapporté au revenu initial</i>	35.83	3.63	1.56	1.28	1.12	1.06	1.01	0.97	0.88	0.78	1.06
Etats-Unis (1970) (\$ par an)											
Revenu initial moyen	1 018	2 385	3 930	5 693	7 429	9 228	11 030	13 142	16 244	27 288	9 685
Revenu final moyen	3 434	4 903	6 999	7 658	8 378	9 508	10 493	11 907	13 707	20 877	9 764
<i>Revenu final rapporté au revenu initial</i>	3.37	2.06	1.78	1.35	1.13	1.03	0.95	0.91	0.84	0.77	1.01

Source : Tableaux 62 et 64 ci-dessus.

parce que les effets de l'imposition progressive du revenu sont compensés par l'incidence généralement régressive des impôts indirects, des impôts sur les sociétés et des taxes sur les salaires.

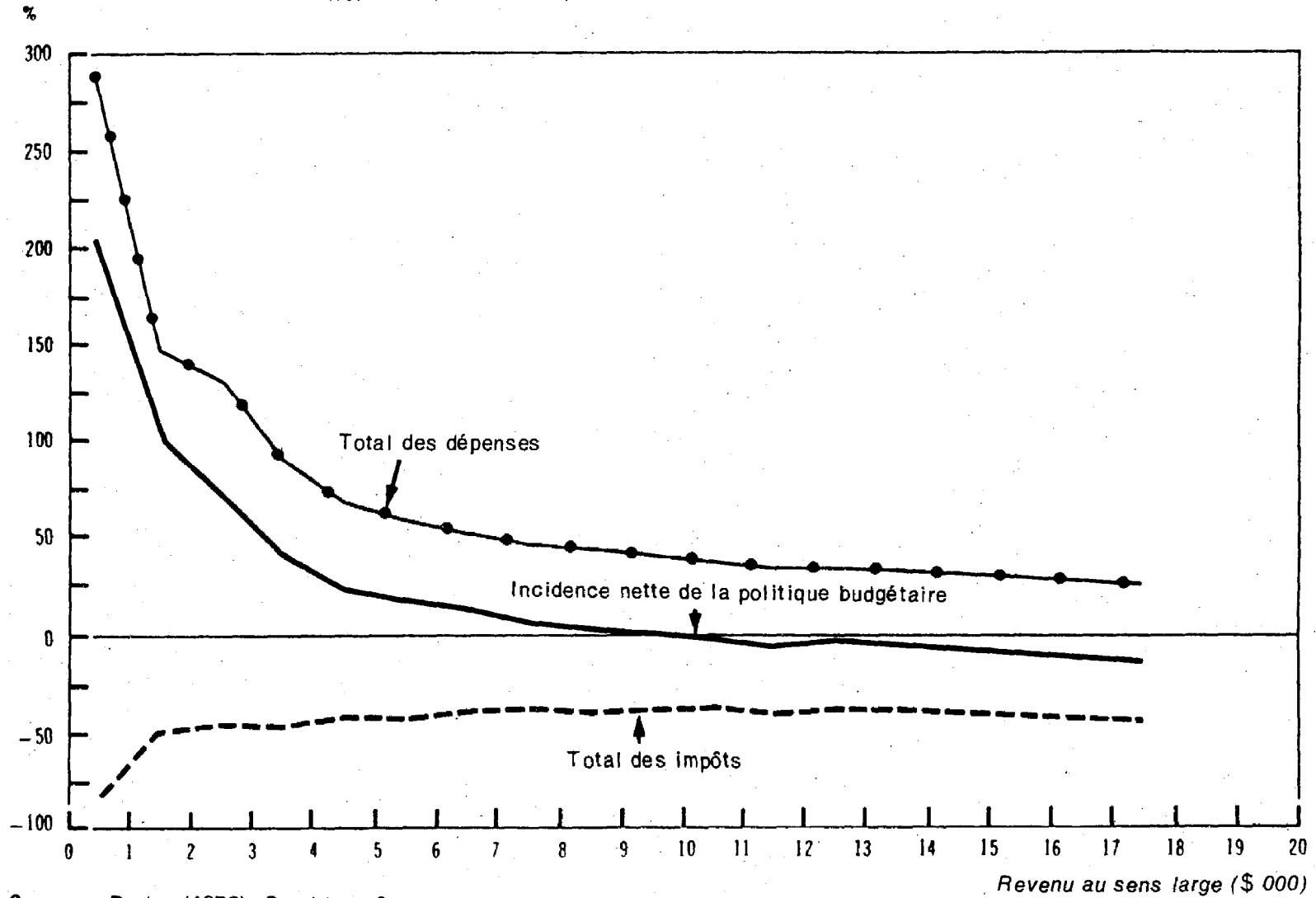
Les résultats des calculs de l'incidence budgétaire nette au Canada, présentes au tableau 66 et illustrés au graphique 13 (Dodge, 1975), font apparaître une importante redistribution de revenu en faveur des familles appartenant aux tranches les plus basses (revenu de moins de \$Can 6 000 par an) et au détriment des familles des tranches les plus élevées (plus de 15 000 dollars de revenu annuel). Dans les familles des tranches intermédiaires (50 pour cent du total) le revenu final ne diffère jamais de plus de 16 pour cent du revenu initial et l'écart est généralement moindre. Au Canada, les transferts sont moins nettement concentrés sur les familles à bas revenu et restent importants même pour celles qui disposent des revenus les plus élevés. En outre, les avantages découlant des autres dépenses publiques augmentent plus fortement avec le revenu qu'au Royaume-Uni ou aux États-Unis¹⁰. Néanmoins, considérés globalement, les avantages découlant de la dépense publique baissent en pourcentage du revenu initial à mesure que ce dernier s'élève et contribuent à réduire les inégalités de revenu. La fiscalité dans son ensemble est grosso modo proportionnelle dans les tranches intermédiaires de revenu, régressive pour les revenus inférieurs à \$Can 5 000 par an, mais légèrement progressive pour les tranches les plus élevées. Il apparaît donc, là encore, que la redistribution opérée par la puissance publique intervient essentiellement du côté de la dépense, la fiscalité n'ayant au total qu'un faible effet de redistribution.

Les derniers calculs portant sur l'incidence budgétaire nette concernent la *Suède* (voir Franzén, Lorgren et Rosenberg, 1975). Ils sont présentés au tableau 67 sur une base grosso modo comparable à celle des données qui précèdent, encore qu'ils ne portent que sur les seuls couples mariés. Il apparaît clairement que les impôts, les transferts et les dépenses publiques ont, au total, un effet de redistribution plus important en Suède qu'au Royaume-Uni, aux États-Unis ou au Canada. Les transferts sont, certes, substantiels pour toutes les tranches de revenu, mais ils sont inversement proportionnels au revenu, et contribuent donc à réduire les inégalités. En revanche, l'effet de redistribution de la fiscalité est beaucoup plus accusé en Suède que dans les pays examinés plus haut. Ce phénomène tient principalement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui est fortement progressif – même compte tenu de la légère régressivité des impôts locaux sur le revenu en ce qui concerne les tranches les plus élevées – ce qui compense, et au-delà, la régressivité des impôts indirects¹. Les dépenses publiques en biens et services renforcent encore cet effet de redistribution notamment en ce qui concerne les tranches de revenu les plus basses. Si toutes les catégories de dépenses publiques participent à cette redistribution en faveur des groupes à faible revenu, il en est deux dont l'incidence est particulièrement forte : les dépenses de santé et l'assistance sociale (y compris les services destinés aux personnes âgées), la raison

	Catégorie de revenu familial (en dollars Canadiens par an)															Ensemble des ménages
	0- 2 000	2 000- 3 000	3 000- 4 000	4 000- 5 000	5 000- 6 000	6 000- 7 000	7 000- 8 000	8 000- 9 000	9 000- 10 000	10 000- 11 000	11 000- 12 000	12 000- 13 000	13 000- 14 000	14 000- 15 000	15 000+	
Revenu initial (Y)	773 (0.09)	1937 (0.21)	2685 (0.30)	3968 (0.44)	5 387 (0.60)	6 546 (0.72)	7 713 (0.85)	8 844 (0.98)	9 829 (1.09)	10 890 (1.20)	12 057 (1.33)	13 240 (1.46)	14 111 (1.56)	15 205 (1.68)	23 222 (2.57)	9 047 (1.00)
Transferts (TP)	915	1 352	1 593	1 463	1 218	1 011	1 045	823	876	835	673	653	802	735	802	1 006
Revenu brut = Y + TP	1 687 (0.17)	3 290 (0.33)	4 279 (0.43)	5 432 (0.54)	6 605 (0.66)	7 557 (0.75)	8 758 (0.87)	9 666 (0.96)	10 705 (1.06)	11 725 (1.17)	12 730 (1.27)	13 902 (1.38)	14 914 (1.48)	15 942 (1.59)	24 024 (2.39)	10 053 (1.00)
Totat des impôts (TX)	652	959	1 527	1 909	2 296	2 687	3 092	3 456	3 926	4 247	4 717	5 252	5 365	5 817	10 253	3 819
Y + TP - TX	1 037 (0.17)	2 331 (0.37)	2 752 (0.44)	3 523 (0.57)	4 309 (0.69)	4 869 (0.78)	5 666 (0.91)	6 211 (1.00)	6 779 (1.09)	7 478 (1.20)	8 014 (1.29)	8 649 (1.39)	9 558 (1.53)	10 124 (1.62)	13 770 (2.21)	6 234 (1.00)
Dépenses en biens et services (GEB)	1 329	1 511	1 874	2 123	2 426	2 705	3 030	3 217	3 450	3 643	3 907	4 038	4 078	4 345	6 041	3 172
Revenu final = Y + TP - TX + GEB	2 366 (0.25)	3 842 (0.41)	4 626 (0.49)	5 645 (0.60)	6 736 (0.72)	7 575 (0.81)	8 696 (0.92)	9 427 (1.00)	10 229 (1.09)	11 121 (1.18)	11 921 (1.27)	12 687 (1.35)	13 636 (1.45)	14 499 (1.54)	19 811 (2.11)	9 406 (1.00)

Graphique 13

INCIDENCE DU SECTEUR PUBLIC AU CANADA EN 1970
EXPRIMEE EN POURCENTAGE DU REVENU INITIAL



Source : Dodge (1975), Graphique 2.

Revenu au sens large (\$ 000)

Tableau 67. La répartition des impôts et des dépenses publiques pour les couples mariés en Suède, 1970^{a,b}

	Catégorie de revenu (en couronnes suédoises)						Ensemble des couples mariés
	0-9999	10 000-24999	25 000-39999	40 000-59999	60 000-99999	100 000-plus	
Revenu initial.moyen (Y)	1 880 (0.05)	12 801 (0.37)	31 748 (0.91)	47 627 (1.37)	72 744 (2.09)	143266 (4.11)	34879 (1.00)
Transferts (TP)	7 251	7 772	3 175	2 395	2 714	2 880	4071
Revenu brut = Y + TP	9 131 (0.23)	20 573 (0.53)	34 923 (0.90)	50 022 (1.28)	75 458 (1.94)	146146 (3.75)	38950 (1.00)
Total des impôts (TX)	2 484	9 561	19 794	31 048	50 085	117349	23363
Y + TP - TX	6 647 (0.43)	11 012 (0.71)	15 129 (0.97)	18 974 (1.22)	25 373 (1.63)	28797 (1.85)	15587 (1.00)
Dépenses des biens et services (GEB)	21 567	14664	12196	12398	15129	17952	13762
Revenu final = Y + TP - TX + GEB	28 214 (0.96)	25 676 (0.87)	27 325 (0.93)	31 372 (1.07)	40 502 (1.38)	46749 (1.59)	29349 (1.00)

a) Pour chaque catégorie, la ligne supérieure indique le montant annuel moyen en couronnes suédoises. La seconde ligne (entre parenthèses) exprime cette valeur en proportion de la moyenne globale calculée sur l'ensemble des ménages.

b) Les dépenses en biens publics au sens strict sont également réparties parmi les ménages. Par hypothèse, l'impôt sur les salaires se répercute sur les salaires, l'impôt sur les sociétés sur les dividendes, et la TVA et les droits d'accise sur les prix. Tous les impôts sur le capital sont répartis en fonction des actifs nets des ménages.

Source : Franzén, Lovgren et Rosenberg (1975). tableaux 9 et 12.

en étant la forte proportion des retraites âgés dans la tranche du revenu la plus basse.

Avant d'analyser les éléments moins complets dont on dispose pour d'autres pays, il est intéressant de regrouper les principales conclusions qui se dégagent des données présentées jusqu'ici. La constatation sans doute la plus importante est la similitude des résultats: exprimées en pourcentage du PNB, les dépenses des administrations publiques s'établissaient en 1970 à 39.3 pour cent au Royaume-Uni, 32.2 pour cent aux États-Unis, 5.7 pour cent au Canada et 43.7 pour cent en Suède, la moyenne pour la zone de l'OCDE étant de 32.6 pour cent (OCDE, 1983a, tableau R8, p. 17). S'il apparaît que la redistribution est légèrement plus importante en Suède, les différences observées entre les trois autres pays sont relativement minimes et restent probablement comprises dans la marge d'erreur des estimations elles-mêmes. Dans chacun des quatre pays considérés, on constate que les transferts jouent un rôle essentiel dans la redistribution du revenu, dans la mesure où ils bénéficient essentiellement aux tranches de revenu les plus basses. La raison en est sans doute que la principale composante des transferts est constituée par les pensions de retraite et que les ménages de retraités sont particulièrement nombreux dans les tranches de revenu les plus faibles, et non pas que les transferts sont spécifiquement destinés aux ménages à faible revenu.

Sauf en ce qui concerne la Suède, la fiscalité considérée dans son ensemble apparaît en général comme *grosso* modo proportionnelle et n'exerce donc qu'un effet de redistribution relativement faible. La raison en est que la progressivité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est compensée par la régressivité des impôts indirects et des taxes sur les salaires (qui comprennent les cotisations de sécurité sociale). Plus l'impôt sur le revenu des personnes physiques est progressif et plus il pèse lourdement dans la structure fiscale, plus l'effet de redistribution des impôts sera globalement important, comme l'atteste le cas de la Suède. Les avantages découlant des dépenses publiques en biens et services tendent à s'accroître en termes absolus avec le revenu du ménage, mais à diminuer en pourcentage du revenu et donc à renforcer légèrement l'effet de redistribution. Lorsqu'on additionne les transferts et les autres avantages découlant de la dépense publique, le total accuse une variation beaucoup plus faible en termes absolus entre les diverses tranches de revenu.

Il convient enfin de souligner une fois de plus que les calculs de l'incidence budgétaire nette ne peuvent donner qu'une indication générale de la redistribution effectuée, étant donné les incertitudes que comportent les hypothèses d'incidence et de ventilation qui leur servent de base. Néanmoins, les grandes tendances qui se dégagent ne semblent pas outre mesure sensibles aux modifications de ces hypothèses et fournissent donc d'utiles indications sur les conséquences qu'entraînent, sous l'angle de la redistribution du revenu, les changements apportés aux systèmes de transfert, de dépenses et d'imposition¹².

Un certain nombre d'autres études de la redistribution du revenu ont été réalisées dans plusieurs pays de l'OCDE. Elles sont, cependant, moins complètes que les calculs de l'incidence budgétaire nette présentés dans les paragraphes qui précèdent. La principale différence porte sur les avantages découlant de la dépense publique, dans la mesure où cette deuxième série d'études ne couvre pas les biens publics au sens strict mais seulement les dépenses qui peuvent être imputées aux ménages de manière plus précise. En outre, certaines de ces études ne couvrent pas toute la fiscalité, notamment en ce qui concerne les impôts indirects.

Les données dont on dispose pour l'Allemagne concernent l'effet de redistribution exercé par les impôts directs (y compris les cotisations de sécurité sociale des salariés) et par les transferts en espèces ; elles sont présentées au tableau 68 et complétées, au tableau 69 par des informations incluant l'incidence de certaines dépenses publiques qui ne se traduisent pas par des avantages en monnaie¹³. Les transferts en espèces contribuent sensiblement à réduire les inégalités de revenu, dans la mesure où ils profitent essentiellement aux deux tranches de revenu les plus faibles. Leur action est renforcée par celle des impôts directs qui sont globalement progressifs, sauf pour les deux tranches extrêmes de revenu, où l'on observe une légère régressivité. Les transferts en espèces et les impôts directs ont donc pour effet net de ramener le rapport entre le revenu moyen

Tableau 68. L'effet de redistribution des transferts monétaires et des impôts directs en Allemagne, 1981^a

	Catégorie de revenu initial des ménages (en DM)								Ensemble des ménages
	Moins de 1 000	1 000-2 000	2 000-3 000	3 000-4 000	4 000-6 000	6 000-8 000	8 000-10 000	Plus de 10 000	
Revenu initial moyen (Y)	227 (0.06)	1 456 (0.38)	2 539 (0.66)	3 499 (0.90)	4 930 (1.27)	6 860 (1.77)	8 795 (2.27)	17 184 (4.44)	3 869 (1.00)
Transferts (TP)	1495	1 675	572	420	411	419	420	342	866
Revenu brut = Y + TP	1 722 (0.36)	3 131 (0.66)	3 111 (0.66)	3 919 (0.83)	5 341 (1.13)	7 279 (1.54)	9 215 (1.95)	17 526 (3.70)	4 735 (1.00)
Impôts directs (TX)	73	409	874	1281	1 926	2 723	3 527	6 221	1 456
Revenu final = Y + TP - TX	1649 (0.50)	2 722 (0.83)	2 237 (0.68)	2 638 (0.80)	3 415 (1.04)	4 556 (1.39)	5 688 (1.73)	11 305 (3.45)	3 279 (1.00)

235

	Catégorie de revenu mensuel des ménages ^a					Ensemble des ménages
	Moins de 1 000	1 000-1 500	1 500 ^b -1 750	1 750 ^b -2 500	Plus de 2 500	
Transferts monétaires reçus	11 711	10 402	7 587	6 223	4 734	7 640
Impôts directs et autres transferts monétaires payés	524	4 590	6 401	8 664	22800	11 990
Transferts réels reçus	3 859	6 561	7 697	8 935	9 411	6 958
<i>dont :</i>						
Santé	2 039	2 850	2 981	3 909	3 924	3 050
Education	315	1 494	2 226	2 601	3 859	1 892
Transports	602	1 218	1 254	1 219	469	945
Activités culturelles	140	205	294	331	436	262
Logement	763	794	943	875	723	809

a) Les tranches de revenu n'étant pas entièrement compatibles pour les transferts monétaires et non monétaires, les chiffres correspondants ne peuvent être directement additionnés.

b) Pour les transferts réels (excepté la santé), les tranches de revenu sont ici respectivement 1 500-1 800 et 1 800-2 500.

Source: Krupp (1983), tableau 1, p. 18.

des ménages de la tranche la plus élevée et celui des ménages de la tranche la plus basse de plus de 75 à 1 et de moins de 7 à 1. Les résultats présentés au tableau 69, extraits des travaux de la Transfer-Enquête-Kommission, confirment cette vue d'ensemble. Cette dernière analyse tient compte également de l'effet de redistribution exercé par les transferts réels (non monétaires) intervenant dans les domaines de la santé, de l'enseignement, des transports, des activités culturelles et du logement. Au total, ces avantages augmentent régulièrement avec le revenu et sont près de 2½ fois plus élevés pour la tranche **la plus** haute que pour **la** tranche la plus basse. Ces chiffres ne permettent pas d'apprécier exactement l'effet de redistribution exercé par les transferts réels, encore que d'importantes différences soient évidentes entre les divers postes considérés. Il apparaît en particulier que les dépenses d'enseignement augmentent avec le revenu, tant en termes absolus qu'en termes relatifs, encore que **ce** phénomène puisse s'expliquer du fait que les ménages appartenant aux tranches **de** revenu **Des** plus **basses** (dont beaucoup sont des retraités) sont sans enfants ou ont moins d'enfants que les ménages disposant de revenus plus élevés, **tout** au moins dans les tranches examinées. Quant à l'incidence globale de l'action des pouvoirs publics sur les inégalités en Allemagne, on observera que les études évoquées plus haut ne prennent pas en compte les impôts indirects et surestiment donc probablement l'effet de redistribution total.

La redistribution du revenu effectuée par l'impôt et les prestations en *Irlande* a récemment fait l'objet d'une analyse comparable de la part du CSO irlandais. Les principales conclusions en sont présentées au tableau 70, où les dépenses publiques autres que les transferts couvrent les services médicaux, l'enseignement et le logement (Voir Nolan, 1981 ; et O'Connell, 1982). Il apparaît que **les** transferts sont fortement concentrés sur **les** ménages à faibles revenus et contribuent donc puissamment à réduire les inégalités observées au niveau du revenu initial. Cet effet de redistribution est renforcé par les avantages découlant de la dépense publique, qui augmentent en termes absolus avec le revenu initial, mais se réduisent en pourcentage. Alors que les dépenses consacrées aux services médicaux ont un effet progressif prononcé, cet effet n'est que modéré pour les avantages tenant au logement, tandis que **les** prestations d'enseignement ont une incidence régressive. La fiscalité est, globalement, grosso modo proportionnelle en ce qui concerne les revenus situés entre **15** et **85** livres par **semaine**, tout en étant quelque peu régressive aux deux extrêmes de l'échelle. Là encore, ce phénomène tient à deux influences qui se contrarient, la progressivité des impôts directs étant compensée par la régressivité des impôts indirects. Pris globalement, **les** transferts, les impôts et les avantages découlant de la dépense publique contribuent à réduire les inégalités de revenu, le coefficient de Gini passant de 0.45 pour le revenu initial à 0.38 pour le revenu final, soit une baisse de 15 pour cent. Les chiffres comparables pour le Royaume-Uni (en 1973) sont 0.43 pour le revenu initial et 0.32 pour le revenu final, soit un effet de redistribution **de** plus de 25 **pour** cent. Ainsi, alors **que** l'inégalité était légèrement plus prononcée en Irlande qu'au Royaume-Uni, l'effet de

Tableau 70. L incidence des impôts et des prestations sur la répartition du revenu des ménages en Irlande, 1973^a

	Revenu initial des menages (en livres par semaine)											Ensemble des ménages
	Moins de 7	7-15	15-20	20-25	25-30	30-35	35-40	40-50	50-60	60-80	80 et plus	
Revenu initial (Y)	1.55 (0.04)	10.90 (0.30)	17.52 (0.49)	22.50 (0.62)	27.40 (0.76)	32.26 (0.90)	37.37 (1.04)	44.61 (1.24)	54.64 (1.52)	68.85 (1.91)	112.61 (3.13)	36.00 (1.00)
Transferts (TP)	8.44	6.07	4.72	3.70	3.24	2.75	3.02	2.77	2.62	2.57	1.94	4.22
Revenu brut = Y + TP	9.99 (0.25)	16.97 (0.42)	22.24 (0.55)	26.21 (0.65)	30.64 (0.76)	35.01 (0.87)	40.39 (1.00)	47.38 (1.18)	57.26 (1.42)	71.42 (1.78)	114.56 (2.85)	40.22 (1.00)
Total des impôts (TX)	2.82	4.73	6.20	7.57	9.08	10.87	12.43	13.94	16.87	20.80	28.25	11.39
Y + TP - TX	7.17 (0.25)	12.24 (0.42)	16.04 (0.56)	18.64 (0.65)	21.56 (0.75)	24.14 (0.84)	27.96 (0.97)	33.44 (1.16)	40.39 (1.40)	50.62 (1.76)	86.31 (2.99)	28.83 (1.00)
Dépenses en biens et services (GEB)	4.00	4.18	4.31	5.48	5.82	6.40	6.10	6.81	6.50	7.03	7.24	5.69
Revenu final = Y + TP - TX + GEB	11.17 (0.32)	16.42 (0.48)	20.35 (0.59)	24.11 (0.70)	27.38 (0.79)	30.54 (0.88)	34.06 (0.99)	40.26 (1.17)	46.90 (1.36)	57.65 (1.67)	93.54 (2.71)	34.51 (1.00)

a) Pour chaque catégorie, la ligne supérieure indique la valeur hebdomadaire moyenne en livres. La seconde ligne (entre parenthèses) exprime cette valeur en proportion de la moyenne globale calculée sur l'ensemble des ménages.

Source : Nolan (1981), tableau 1, p. 62.

redistribution imputable à l'action des pouvoirs publics semble y avoir été nettement plus faible.

Pour la France, le tableau 7 1 fait apparaître l'effet de redistribution exercé par les impôts et les transferts (y compris la fourniture de services d'enseignement gratuits) entre les ménages classés selon la profession du chef de famille (Foulon et Hatchuel, 1979). Cette analyse couvre les trois quarts environ de l'ensemble des prélèvements obligatoires (y compris les cotisations de sécurité sociale) et quelque 90 pour cent des transferts en espèces et des dépenses courantes consacrées à l'enseignement. Les résultats présentés varient selon les hypothèses retenues quant à l'incidence des cotisations patronales de sécurité sociale, qui représentent le tiers du total des prélèvements obligatoires considérés. Les estimations admettent que les cotisations des salaires sont supportées par ces derniers, tandis que les cotisations patronales sont répercutées sur le consommateur, par le mécanisme des prix.

Le tableau général qui se dégage est le suivant : si les transferts en espèces et les subventions à l'enseignement réduisent les inégalités entre groupes socio-professionnels, la fiscalité n'a guère d'effet de redistribution. Le rapport entre les revenus du groupe socio-professionnel le plus élevé et ceux du groupe situé au plus bas de l'échelle passe de 16.7 à 1 sur la base du revenu initial, de 7.4 à 1 sur la base du revenu brut, mais augmente ensuite légèrement (7.6 à 1) sur la base du revenu final. Toutefois, cette redistribution résulte pour l'essentiel du versement de retraites aux ménages inactifs. Exclusion faite de ces derniers, les rapports ci-dessus reviennent de 9.2 à 1 pour le revenu initial, 6.8 à 1 pour le revenu brut et 7.5 à 1 pour le revenu final. Il apparaît que les avantages découlant des services d'enseignement – supérieur notamment – sont particulièrement importants pour les groupes socio-professionnels à revenu élevé. Quant à la fiscalité, l'incidence redistributive de l'impôt sur le revenu est plus ou moins compensée par la régressivité des impôts indirects et des cotisations de sécurité sociale, de sorte que l'effet net sur les inégalités est mineur. L'une des conclusions de l'étude semble d'une validité assez générale et mérite donc d'être soulignée : « Bien que près du tiers du revenu national soit impliqué dans la redistribution, il n'apparaît pas qu'il en résulte de profondes modifications dans la répartition des ressources. Il est indéniable que chacun de ces mécanismes, pris isolément, peut fort bien être efficace sous l'angle de l'objectif qui lui est assigné, ... (mais), pris globalement, ils constituent un assemblage disparate d'instruments mal coordonnés, visant des objectifs d'une grande diversité ... toute réduction des inégalités doit être fondée sur une prise de conscience de l'interdépendance des situations qui créent et favorisent ces mêmes inégalités)) (cf. Foulon et Hatchuel, op. cit., p. 303).

Le tableau 72 présente les résultats d'une enquête consacrée aux transferts de revenu entre les administrations publiques et les ménages de salariés au Danemark en 1971¹⁴. Bien que ne portant que sur un petit échantillon (1000 ménages seulement), cette étude cherche à établir l'effet de redistribution exercé par les

Tableau 71. L'effet de redistribution des prélèvements et transferts publics en France, 1970^{a,b}

	Profession du chef de famille											
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés et personnels de service	Salariés agricoles	Professions libérales	Industriels et gros commerçants	Artisans et petits commerçants	Agri-culteurs exploitants	Inactifs	Ensemble des ménages
Revenu initial (Y)	73 240 (2.41)	40 392 (1.33)	27 463 (0.91)	24 839 (0.82)	16 919 (0.56)	17 665 (0.58)	156 752 (5.17)	143 945 (4.75)	64 375 (2.12)	41 530 (1.37)	9 465 (0.31)	30 326 (1.00)
Transferts en espèces et en nature (TP)	8 574	7 715	6 648	8 139	7 473	7 704	10 958	6 732	5 432	6 889	13 242	9 190
Revenu brut (Y + TP)	81 814 (2.07)	48 107 (1.22)	34 111 (0.86)	32 978 (0.83)	24 392 (0.62)	25 369 (0.64)	167 710 (4.24)	150 677 (3.81)	69 807 (1.77)	48 419 (1.23)	22 707 (0.57)	39 516 (1.00)
Impôts (TX)	29 412	18 055	12 957	12 154	8 399	8 437	47 915	37 115	17 585	10 715	6 899	12 760
Revenu final (Y + TP - TX)	52 402 (1.96)	30 052 (1.12)	21 154 (0.79)	20 824 (0.78)	15 993 (0.60)	16 932 (0.63)	119 795 (4.48)	113 562 (4.24)	52 222 (1.95)	37 704 (1.41)	15 808 (0.59)	26 756 (1.00)

a) Pour chaque catégorie, le chiffre supérieur indique le montant annuel moyen en francs français. Le second chiffre (entre parenthèses) exprime cette valeur en proportion de la moyenne globale calculée sur l'ensemble des ménages.

b) Par hypothèse, les cotisations patronales de sécurité sociale et les impôts indirects se traduisent par des majorations de prix supportées par les consommateurs.

Source : Foulon et Hatchuel (1979), appendice 2.

Tableau 72. Redistribution du revenu parmi les ménages salariés au Danemark, 1971^a

	Catégorie de revenu des facteurs des ménages (en couronnes danoises)						
	0- 30 000	30 000- 40 000	40 000- 50 000	50 000- 65 000	65 000- 80 000	80 000- 110 000	110 000 plus
	Pourcentage du revenu des facteurs						
1. Impôt sur le revenu des personnes physiques	29.9	28.7	29.0	29.4	30.8	34.2	40.4
2. Autres impôts directs	3.9	3.7	3.6	3.6	3.1	3.0	2.6
3. Impôts indirects	19.3	14.7	13.9	14.6	13.4	11.3	9.4
4. Total des impôts versés = 1 + 2 + 3	53.1	47.1	46.5	47.6	47.3	48.5	52.4
5. Transferts directs	23.8	8.7	7.1	4.5	3.1	2.0	1.1
6. Avantages liés à certains programmes de dépenses	6.3	2.5	2.4	1.3	1.9	1.4	0.8
7. Total des transferts nets vers le secteur public = 4 - 5 - 6	23.0	35.8	36.9	41.9	42.3	45.2	50.5
En pourcentage de l'ensemble des ménages	7.8	16.7	18.4	22.8	15.6	13.5	5.4

a) On suppose que les impôts directs sont entièrement supportés par les ménages sur lesquels ils ont été prélevés et que les impôts indirects sont intégralement répercutés sur les prix.
Source : Bjerke et Brodersen (1978), tableaux 10a et 10b

impôts directs sur les personnes physiques (y compris les impôts sur les biens, les droits de timbre et les cotisations aux caisses d'assurance-maladie), les impôts indirects (droits d'accise et TVA), les transferts en espèces et les avantages découlant de la fourniture par le secteur public de divers services de santé et de crèches-garderies. Les résultats font apparaître que, dans leur ensemble, les impôts considérés n'ont eu qu'un effet de redistribution relativement limité, sauf pour les tranches de revenu extrêmes, où le taux moyen d'imposition est légèrement plus élevé que pour les tranches intermédiaires. Là encore, ce phénomène tient à la régressivité des impôts indirects et de certains impôts directs, qui compense la progressivité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En ce qui concerne les dépenses, les transferts directs sous forme d'allocations de chômage, de prestations-maladie, d'allocations d'enseignement et d'allocations familiales contribuent de manière immédiate à réduire les inégalités, leur étant proportionnellement beaucoup plus forte pour les ménages à faible revenu. Cet effet est renforcé, quoique dans une moindre mesure, par les avantages découlant de la fourniture et de la subvention par le secteur public de crèches-garderies et de services de santé. Lorsque l'on déduit des impôts versés les avantages découlant de la dépense publique, le résultat net est une forte redistribution, s'exerçant particulièrement au détriment des ménages disposant des revenus les plus élevés et en faveur de ceux qui disposent des revenus les plus bas, comme l'illustre le fait que le rapport entre les revenus des facteurs de ces deux groupes est de 5.97, contre 3.83 pour les revenus finals.

En ce qui concerne la Finlande, les effets de redistribution ont été estimés à partir d'une vaste enquête réalisée auprès de 9 000 ménages en 1971 (Suominen, 1977 ; 1979), et dont les principaux résultats figurent au tableau 73). Cette analyse couvre les impôts directs (impôts sur le revenu et cotisations de sécurité sociale des salariés), les impôts indirects (droits d'accise, droits de douane et cotisations patronales de sécurité sociale), les transferts de revenu (retraites, transferts au titre de la politique familiale et des services de santé) ainsi que les services sociaux (soit quarante sortes distinctes de services, regroupés en quatre catégories : enseignement, santé, loisirs et assistance sociale). Il ressort des résultats obtenus que tant les impôts directs que les retraites contribuent fortement à aplanir les écarts de revenu (les retraites, en raison de la prépondérance des retraités dans les tranches de revenu les plus basses). Les transferts liés aux services de santé se répartissent de manière à peu près égale entre les déciles et contribuent donc à réduire les inégalités. Les impôts indirects ont un effet régressif, tant pour les revenus des facteurs que pour le revenu disponible, tandis que, rapportés aux revenus des facteurs, les avantages découlant de l'utilisation de biens sociaux (dont près de 90 pour cent sont représentés par les services de santé et l'enseignement) sont plus importants au bas de l'échelle des revenus qu'à son extrémité supérieure.

Un récent rapport de l'Office de Planification économique présente un certain nombre d'éléments au sujet de l'effet de redistribution exercé au Japon (tableau 74) par la fiscalité et la sécurité sociale (Economic Planning Agency, 1981). L'analyse est essentiellement menée sur la base du coefficient de Gini, l'effet de redistribution étant défini comme le pourcentage de baisse imputable à la fiscalité par rapport au

Tableau 73. Répartition en pourcentage des transferts, des impôts et des prestations sociales en Finlande, 1971^a

	Déciles de revenu des facteurs des ménages									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Revenu des facteurs	0.3	2.0	4.4	6.2	7.9	9.6	11.5	13.7	16.9	27.5
Impôts directs	0.6	1.7	3.1	4.5	6.3	8.1	10.1	13.2	17.3	35.1
Pensions	28.9	24.1	10.6	7.2	7.1	6.0	4.6	3.8	4.7	3.0
Transferts au titre de la famille	2.4	5.8	9.1	11.7	12.5	12.1	11.7	11.6	11.3	11.8
Transferts liés aux services de santé	9.8	14.5	11.8	8.5	9.2	9.3	9.5	8.4	9.4	9.6
Autres transferts	7.0	15.1	14.1	12.7	12.7	9.6	7.9	7.2	5.8	7.9
Autres revenus/dépenses (nets)	8.7	-1.5	-4.0	-10.2	-5.1	-16.2	-20.9	-5.6	-20.3	-24.9
Revenu disponible	3.4	4.7	5.8	7.0	8.4	9.6	11.0	12.7	15.1	22.3
Impôts indirects	3.7	5.7	6.4	7.2	9.1	10.2	11.3	12.0	15.2	19.2
Biens sociaux	4.1	8.2	9.0	9.3	10.0	11.1	11.4	11.2	12.3	13.4

a) On suppose que les impôts directs sont entièrement supportés par les ménages sur lesquels ils sont prélevés et que les impôts indirects sont intégralement répercutés sur les prix.
Source : Suominen (1979), tableau 5, p. 93.

Tableau 74. L'effet de redistribution du système de sécurité sociale au Japon

	1967	1972	1975	1978
Coefficient de Gini du revenu initial	0.375	0.354	0.375	0.365
Coefficient de Gini du revenu après prise en compte de la sécurité sociale ^a	0.342	0.334	0.358	0.361
Effet de redistribution ^b (en pourcentage)	8.7	5.7	4.5	1.2

a) Revenu après prise en compte de la sécurité sociale = revenu initial plus dépenses médicales plus prestations de sécurité sociale moins cotisations de sécurité sociale.

b) Défini comme la réduction en pourcentage du coefficient de Gini du revenu initial.

Source : Economic Planning Agency (1981), tableau 1-2-2, p. 70.

coefficient calculé sur le revenu brut d'impôt. En 1980, pour les ménages de salariés, l'impôt sur les revenus du travail réduisait de 4.9 pour cent le coefficient de Gini calculé sur le revenu initial (après déduction des cotisations de sécurité sociale) le ramenant de 0.184 à 0.175. On observe un effet analogue pratiquement chaque année depuis 1963, à l'exception de la période 1974-76, où l'incidence était un peu plus faible. L'étude porte également sur l'effet de redistribution exercé par la sécurité sociale japonaise : les résultats qui s'en dégagent font clairement apparaître que cet effet n'a cessé de s'affaiblir et avait pratiquement disparu en 1978.

On trouvera au tableau 75 d'autres données relatives à l'effet de redistribution exercé au Japon par les impôts directs (Ishi, 1980). Il en ressort que l'inégalité des revenus bruts d'impôt varie fortement selon les sources de revenu. Si les impôts sur les successions et donations ont un effet de redistribution élevé, ils ne représentent que 2 ou 3 pour cent des recettes des administrations centrales et ne contribuent donc guère à la redistribution globale. L'impact de la taxe sur les plus-values a été fortement réduit depuis la réforme fiscale de 1969, qui allégeait l'imposition des plus-values foncières, mesure qui profitait avant tout aux titulaires des revenus les plus élevés. L'étude conclut que ((l'imposition du revenu au Japon n'est que modérément progressive et n'a donc guère d'effet sur la répartition du revenu))

Tableau 75. Effet de redistribution des impôts directs au Japon, 1976

Type d'impôt	Coefficient de Gini avant impôt	Coefficient de Gini après impôt	Effet de redistribution pourcentage
Impôt sur le revenu salarial	0.302	0.292	3.31
Impôt sur le revenu déterminé par l'intéressé	0.490	0.464	5.33
Impôts sur les gains en capital ^a	0.512	0.444	13.27
Impôts sur le revenu de la propriété ^a	0.518	0.475	8.23
Impôt sur les successions	0.407	0.357	12.39
Impôt sur les donations	0.446	0.417	6.45

a) 1968.

Source : Ishi (1980), tableaux 2, 7, A1 et A2.

(cf. Ishi, *op. cit.*, p. 46). En revanche, la répartition des revenus bruts d'impôt présente au Japon moins d'inégalités que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, ce qui rend sans doute moins (nécessaire) un effort supplémentaire de redistribution (Sawyer, 1975).

En ce qui concerne l'*Australie*, on ne dispose pas d'éléments d'information sur l'impact que les dépenses autres que les transferts exercent sur la répartition du revenu, alors qu'il existe une importante documentation sur la forte contribution que les transferts en espèce apportent à l'atténuation des inégalités (Podder et Kakwani, 1975). Cette circonstance s'explique essentiellement par l'organisation du système australien de sécurité sociale, conçu de manière sélective en fonction de critères de ressources, contrairement au cas de beaucoup d'autres pays de l'OCDE, où les prestations sociales sont fonction des cotisations préalablement versées. L'incidence redistributive de la fiscalité australienne a fait l'objet de plusieurs études ; les résultats de l'une des plus récentes sont présentés au tableau 76 (Warren, 1979). On constate que la fiscalité dans son ensemble est grosso modo proportionnelle dans la tranche de revenu annuel allant de \$A 4 160 à \$A 20 799, où se rangent près de 74 pour cent des ménages australiens. Elle est en revanche régressive pour les revenus les plus faibles, et légèrement progressive pour les plus élevés. Au total, cependant, comme dans bon nombre d'autres pays, la fiscalité australienne n'a en soi que des effets négligeables sur la répartition du revenu.

Les travaux analysés ci-dessus diffèrent très largement, tant par le champ qu'ils couvrent sous l'angle des programmes d'imposition et de dépenses publiques, que pour ce qui est de l'importance globale du secteur public dans les pays considérés. Néanmoins, les conclusions que l'on peut tirer des résultats concernant tous les pays sont étonnamment analogues, et nous les résumerons rapidement ci-après. Dans tous les pays, les transferts en espèces contribuent de manière importante à aplanir les inégalités de revenu, en assurant une garantie de ressources aux ménages les plus pauvres¹⁵. Ce phénomène est frappant, encore que dans de nombreux pays les transferts ne soient pas tous spécifiquement axés sur les titulaires de bas revenus, du fait que les groupes visés sont de toute manière prédominants dans les tranches de revenu les plus basses. L'exemple le plus net est celui des personnes âgées, dont les transferts publics constituent souvent la ressource unique ou essentielle, et qui occupent une place prépondérante parmi les ménages dont les revenus initiaux sont les plus faibles. Peut-être est-il cependant plus correct d'envisager ces transferts dans le cadre d'ensemble du cycle de vie individuel, auquel cas l'effet redistributif de l'action des pouvoirs publics, considéré à un moment donné, surestime fortement les incidences à plus long terme¹⁶.

Il ressort des données dont on dispose que les dépenses publiques en biens et services (à l'exclusion des transferts) n'exercent que des effets de redistribution relativement faibles. Si les avantages qui en découlent tendent à s'accroître avec le revenu en termes absolus, ils diminuent en termes relatifs et renforcent donc l'incidence redistributive des transferts en espèces. Les problèmes de méthode et de

Tableau 76. L'incidence du système fiscal australien, 1975-1976^{a,b}
 En pourcentage du revenu nominal

	Revenu nominal des ménages (en dollars par an)												
	Moins de 2 080	2080- 4 159	4 160- 5 719	5720- 7 279	7 280- 8 839	8840- 10399	10400- 11959	11 960- 13519	13 520- 15599	15600- 17679	17 680- 20799	20 800- & plus	Total
Impôts fédéraux	28.6	15.4	22.9	24.6	27.6	26.0	26.1	26.4	27.7	26.9	28.1	31.9	27.5
Impôts d'Etat	12.6	6.8	7.0	6.9	6.3	5.8	5.3	5.4	5.5	5.2	5.0	4.5	5.4
impôts locaux	6.5	2.5	2.5	2.0	2.0	1.9	1.7	1.5	1.4	1.3	1.4	1.1	1.6
Total des impôts	47.7	24.8	32.3	33.4	35.9	33.7	33.1	33.3	34.6	33.5	34.5	37.4	34.5

a) On suppose que tous les impôts sont entièrement supportés par les ménages

b) La somme des pourcentages peut être différente de 100 du fait des arrondis

Source. Warren (1979), tableau 2, p 23

définition que pose l'affectation de ces avantages sont cependant très importants. Dans le cas des biens publics au sens strict, par exemple, il n'existe aucune base d'affectation évidente, et, dans cette mesure, les résultats sont relativement arbitraires. En ce qui concerne les dépenses de santé, les résultats sont dominés par les personnes âgées, que l'on retrouve pour l'essentiel dans les groupes à faibles revenus. Qui plus est, les résultats obtenus sont fondés sur les taux moyens de recours aux services de santé et l'on peut aboutir à des résultats différents si les besoins ou l'utilisation à cet égard varient systématiquement en fonction des revenus des ménages ou de leur situation socio-économique (Le Grand, 1978). Enfin, les avantages découlant des dépenses d'enseignement varient selon la méthode d'affectation des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur. Si l'on considère les étudiants comme des ménages distincts, la redistribution de revenu au profit des tranches les plus basses est beaucoup plus importante que si on les inclut dans le ménage de leurs parents tout en groupant les ménages en fonction de leur classe sociale, auquel cas on aboutit au résultat inverse (Foulon et Hatchuel, 1979 ; Le Grand, 1982).

Il apparaît que dans la quasi-totalité des pays, la fiscalité dans son ensemble n'a pratiquement aucun effet sur la répartition du revenu, notamment dans le cas de la majorité des ménages, qui appartiennent aux tranches de revenu intermédiaires. La raison en est que la progressivité des impôts sur le revenu est compensée par des impôts régressifs, notamment les cotisations patronales de sécurité sociale et les impôts indirects considérés globalement¹⁷. Bien que les estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses au sujet de la répercussion de l'impôt, la configuration générale des résultats ne varie guère lorsque l'on modifie ces hypothèses. Dans la plupart des pays, une certaine progressivité se manifeste au niveau des revenus les plus élevés, qui sont toujours plus lourdement frappés par les impôts sur le revenu et le capital. Aux niveaux des revenus les plus bas, l'incidence est soit progressive, soit régressive, suivant la structure globale de la fiscalité.

D'une certaine façon, ces résultats font apparaître que la redistribution opérée par l'impôt progressif sur le revenu est, pour l'essentiel, neutralisée par d'autres impôts, régressifs. On peut en revanche considérer qu'ils mettent en lumière l'importance du rôle que joue l'imposition progressive du revenu en compensant l'incidence régressive des impôts indirects et de certaines autres formes de fiscalité. C'est seulement dans les pays où, comme en Suède, l'imposition du revenu est fortement progressive et occupe une large place dans la fiscalité que celle-ci, prise dans son ensemble, a une incidence sur la répartition du revenu. Lorsque l'on considère globalement la fiscalité, les transferts et les autres dépenses, il apparaît que ce sont les dépenses publiques, et tout particulièrement les transferts en espèces, qui ont été presque entièrement responsables des modifications que l'action des pouvoirs publics a apportées à la répartition du revenu dans les pays de l'OCDE.

NOTES

1. Reynolds et Smolensky (1977 : 1978). Voir aussi Normand, Hawley et Gillespie (1983), qui font valoir que ce résultat varie selon le concept de revenu utilisé.
2. Le calcul de l'incidence budgétaire nette a été utilisé pour apprécier les modifications de l'action des pouvoirs publics par Dodge (1975), section V, et Gillespie (1978).
3. **CSO (1982)**. Parmi les principaux postes de la dépense publique non ventilés figurent les dépenses courantes et en capital au titre des services sociaux, des services de l'environnement et des services de protection, les dépenses courantes au titre de la défense nationale, des relations extérieures, des routes, des transports, des communications, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de la recherche, certains autres postes de dépense en capital et les intérêts de la dette publique. Parmi les recettes, les principales omissions concernent les impôts sur les sociétés, la taxe sur les recettes pétrolières, les recettes non fiscales et le besoin de financement du secteur public. (CSO, op. cit., appendice 4, tableaux 1 et 2).
4. Bien qu'habituelle, cette hypothèse d'incidence a été contestée par Browning (1978). On trouvera une analyse plus complète de ce point dans le cadre des études d'incidence budgétaire nette chez Meerman (1980).
5. Cette description des méthodes d'affectation utilisées par le CSO est très schématique. On trouvera plus de détails dans les articles d'*Economic Trends*, où la méthodologie est exposée plus longuement.
6. On trouvera une analyse utile des problèmes méthodologiques que soulève l'appréciation de l'incidence redistributive de la dépense publique dans Le Grand (1983).
7. Après avoir adopté tour à tour ces trois hypothèses, les auteurs d'une étude arrivent à la conclusion que « les différences de résultats obtenus en utilisant les différentes hypothèses sont généralement plus faibles que celles que l'on constate lorsqu'on compare les résultats obtenus en utilisant l'une quelconque de ces hypothèses à ceux auxquels on parvient en les négligeant totalement. » O'Higgins et Ruggles (1981), p. 321.
8. Ce résultat s'explique du fait que le décile le plus bas comprend principalement des ménages d'étudiants, de chômeurs n'ayant pas de personne à charge et de malades soignés dans des hôpitaux publics, toutes catégories qui ne peuvent prétendre à des transferts.
9. Une étude effectuée par le Censur Bureau des États-Unis et récemment publiée, portant sur l'année 1980, confirme que la fiscalité fédérale et celle des États n'ont, globalement, qu'une incidence relativement faible sur l'inégalité des revenus.
10. On observera que les dépenses portant sur des biens publics au sens strict ont été imputées en proportion du revenu initial. Si on les avait réparties également entre toutes les familles, l'effet de redistribution aurait été un peu plus important.
11. Le caractère fortement progressif de l'impôt suédois sur le revenu a été souligné par Linkbeck (1983b).
12. On notera cependant ici les arguments évoqués dans la note 4.
13. Les données concernant l'Allemagne sont extraites de *Wochenbericht 30/83*, Deutsches Institut für Wirtschafts-forschung, juillet 1983 et d'études confiées à la Transfer-Enquête-Kommission, qui a présenté son rapport en juin 1981. Celui-ci est brièvement résumé et analysé par Krupp (1983).
14. Danmarks Statistik (1977). On trouvera un résumé des résultats, qui servent de base à notre analyse, chez Bjerke et Brodersen (1978).
15. L'important effet redistributif exercé par les transferts a été mis en lumière par Sawyer, op. cit., appendice 3.

16. La notion de cycle de vie implique que la faiblesse des revenus initiaux des personnes âgées, qui tient essentiellement à leurs décisions antérieures en matière d'épargne, s'explique par l'existence de transferts de sécurité sociale durant leur retraite. Ce problème est analysé en détail par Sturm (1983).
17. Il convient cependant de noter que, si la plupart des études attribuent un caractère dégressif à l'incidence des impôts indirects, une récente étude de l'OCDE aboutit à une conclusion différente : « les taxes sur la valeur ajoutée, bien que considérées traditionnellement comme dégressives, ont tendance à être plus ou moins proportionnelles pour toute la série des tranches de revenu, (OCDE, 1981c, p. 19).

BIBLIOGRAPHIE

- Arnold, R.J. et Grabowski, H. (1981), « Auto Safety Regulation: An Analysis of Market Failure », *Bell Journal of Economics* (printemps), pp. 27-48.
- Ashenfelter, O. et Heckman, J.J., (1974), « The Estimation of Income and Substitution Effects in a Model of Female Labor Supply », *Econometrica* (janvier), pp. 73-85.
- Atkinson, A.B. (1980), « Horizontal Equity and the Distribution of the Tax Burden » dans Aaron, H.J. et Boskin, M.J. (éd.) *The Economics of Taxation*, The Brookings Institution, Washington DC, pp. 3-18.
- Atkinson, A.B. et Flemming, J.S. (1978), « Unemployment, Social Security and Incentives », *Midland Bank Review* (automne), pp. 6-16.
- Atkinson, A.B. et Stiglitz (1980), *Lectures on Public Economics* (McGraw-Hill Book Company, New York).
- Auerbach, A.J. (1983), « Welfare Aspects of Current U.S. Corporate Taxation », *American Economic Review* (mai), pp. 76-81.
- Barro, R.J. (1974), « Are Government Bonds Net Worth? », *Journal of Political Economy* (novembre-décembre), pp. 1095-1117.
- Baumol, W.J. (1967), « Macroeconomics of Unbalanced Growth: The Anatomy of Urban Crisis », *American Economic Review* (juin), pp. 415-426.
- Beck, M. (1976), « The Expanding Public Sector: Some Contrary Evidence », *National Tax Journal* (mars), pp. 15-21.
- Beck, M. (1979), « Public Sector Growth: A Real Perspective », *Public Finance* (n° 3), pp. 313-356.
- Beck, M. (1981), *Government Spending. Trends and Issues*, Praeger, New York.
- Bennett, J.T. et Dilorenzo, T.J. (1983), *Underground Government: The Off-Budget Public Sector*, The Cato institute, Washington DC.
- Bird, R.M. (1971), « Wagner's 'Law' of Expanding State Activity », *Public Finance* (n° 1), pp. 1-26.
- Bird, R.M. (1980), « Income Redistribution Through the Fiscal System: The Limits of Knowledge », *American Economic Review* (mai), pp. 77-81.
- Bjerke, K. et Brodersen, S. (1978), « Studies of Income Redistribution in Denmark for 1963 and 1971 » *Review of Income and Wealth* (juin), pp. 137-159.
- Blades, D. (1982), « L'Économie souterraine et les Comptes nationaux » *Perspectives économiques de l'OCDE*, Études spéciales (juin) p. 32-51
- Blades, D. (1983), « Mesures possibles de l'épargne », *Perspectives économiques de l'OCDE*, Études Spéciales (juin). p.74-94.
- Blaug, M. (1976), « The Empirical Status of Human Capital Theory: A Slightly Jaundiced Survey », *Journal of Economic Literature* (septembre), pp. 827-855.